

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210310-35



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 3 mars 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 mars 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Sylvain HERMAN, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Didier ROMEUF à Christiane SAMSON
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC
Stéphane RODIER à Tony BERNARD
Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE
Claude GOUILLON-CHENOT à Pierre ROZE
David DEROSSIS à Taya ADJIMI
Pierre CONTIE à Taya ADJIMI
Martine MUNOZ à Sophie DELAIGUE
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Monique DURAND-PRADAT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT

Secrétaire de séance : Alexandra VIRLOGEUX

FIXATION DE LA TAXE GEMAPI

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

10

Total votants :

54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2334-2 ;
Vu l'article 164 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
Vu les articles 1639 A, 1639 A bis, et 1530 bis du Code Général des Impôts (CGI).

Considérant les délibérations du Conseil Communautaire en date du 12 septembre 2019 et du 20 février 2020 qui ont respectivement instauré et fixé la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation).

Il est rappelé à l'assemblée que la délibération du 20 février 2020 a fixé la taxe GEMAPI pour la seule année 2020 parallèlement à l'élaboration de la programmation prévisionnelle des actions à conduire sur 6 ans (2020-2025) dans le cadre de la politique GEMAPI et touchant plus particulièrement au bassin versant de la Dore.

Dans le cadre de la planification ainsi arrêtée, en concertation avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez auquel la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a transféré cette compétence, le coût net estimé pour la Communauté de Communes est de 152 318 euros pour 2021.

Aussi, pour mener à bien cette programmation, et conformément à l'article 1530 bis du CGI, il est proposé de fixer la taxe GEMAPI à hauteur de 152 318 euros de produit moyen annuel pour l'année 2021 de manière à financer les charges annuelles prévues (fonctionnement et investissement) sur le territoire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la fixation de la taxe GEMAPI à compter de 2021 dans les conditions susmentionnées.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 44	Représentés : 10	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

